

*Pa di ke ou pa te aeti*

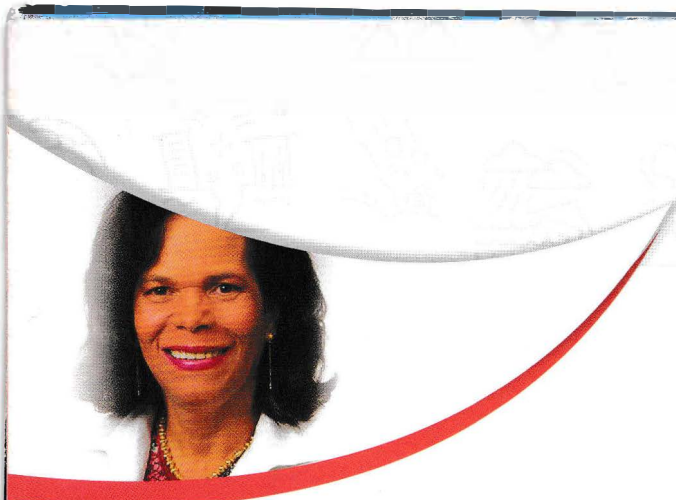
[ Livret de consignes à conserver ]



Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs

# DICRIM





## le mot du maire

*Drekosyon se manman sekirite,  
prepare kwo*

La protection des personnes et des biens relève des compétences de l'Etat.

Au niveau communal, le Maire, par ses pouvoirs met à disposition de ses concitoyens des informations concernant les dangers qu'encourt sa population et surtout la conduite à tenir face à la réalité des faits ; car outre les risques, le comportement de nos compatriotes va atténuer ou aggraver le danger.


Aussi, je vous demande de lire attentivement ce document afin de mettre en œuvre les idées de manœuvre qui vous sont données afin de ne pas céder au risque de panique qui à coup sûr s'ajoutera et aggravera le risque initial (...Panique souvent due à un défaut d'information).

Jenny DULYS-PETIT



numéros  
utiles

52 30 23  
0596



ÉLU DE  
SECURITE  
0696  
85 55 28



SERVICES  
TECHNIQUES  
0596  
52 55 16



POLICE  
MUNICIPALE  
0696 02 42 32  
0696 36 23 01



POMPIER  
18



SAMU  
15



GENDARMERIE  
17



**5**

**Le risque cyclonique**

**8**

**Le risque d'inondation**

**10**

**Le risque de mouvement de terrain**

**12**

**Le risque sismique**

**14**

**Le Tsunami**

**18**

**Le risque volcanique**

**20**

**Annexe : cartes**

# Le risque cyclonique

**SAISON  
CYCLONIQUE**

La période cyclonique s'étend de Juin à Novembre. Les cyclones sont baptisés **dépressions tropicales, tempêtes tropicales ou ouragans** en Atlantique. Ils sont accompagnés de fortes pluies et de vents violents, qui se succèdent et peuvent frapper tout ou partie de la Martinique.

Dès le mois de Juin, **PENSEZ À :**

- Constituer et stocker une réserve alimentaire
- Prévoir une réserve d'eau minérale et d'eau de javel
- Stocker les équipements et outils nécessaires après le passage de l'événement
- Constituer une trousse de premiers secours
- Consolider l'habitation, portes, fenêtres, toiture
- Vérifier les conduits d'évacuation des eaux pluviales
- Nettoyer les ravines, élaguer les arbres
- Prévoir une radio avec piles, des éclairages, des secours
- Consulter en Mairie la liste des abris sûrs en cas d'évacuation.



**Quels peuvent être les effets  
d'un cyclone sur la Ville de  
MORNE ROUGE ?**

- Pluies ou fortes pluies
- Inondations
- Mouvement de terrain,
- Chutes de terre
- Vents cycloniques sur l'ensemble de la commune

# Le risque cyclonique



## LES MESURES À APPLIQUER AVANT LE PASSAGE DE L'ÉVÈNEMENT

### L'ALERTE



La surveillance : les services de Météo France détectent et surveillent les phénomènes cycloniques et leur évolution.

**L'alerte qui comporte cinq phases est déclenchée par le Préfet.**

### Niveau de vigilance JAUNE



#### SOYEZ ATTENTIFS / PWAN GAD

- Tenez-vous informés régulièrement de l'avancée du phénomène en écoutant la radio ou en consultant les sites internet appropriés
- Vérifiez le bon état de votre poste de radio
- Évitez d'entreprendre des randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau
- Ne prenez pas le risque de partir en mer pour une longue période sans obligation particulière

### Niveau de vigilance ORANGE



#### PRÉPAREZ-VOUS / PRÉPARE KWO

- Prenez connaissance des bulletins météo et des consignes de comportement
- Sécurisez vos habitations (mise à l'abri d'objets susceptibles de devenir des projectiles, protégez les ouvertures...)
- Mettez hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation
- Mettez vos embarcations à l'abri ou en cale sèche
- Rentrez les animaux
- Faites le plein d'essence de votre véhicule (sans vous précipiter et sans paralyser les stations-service)
- Protégez vos documents personnels (papiers d'identité, factures, assurances...)
- Munissez-vous d'argent liquide pour acheter des produits de première nécessité.

- Evitez de sortir de chez vous et d'effectuer des déplacements inutiles
- Ne gênez pas les équipes de secours. N'encombrez pas le réseau téléphonique
- Eloignez-vous des cours d'eau et des pentes abruptes
- Assistez vos voisins en cas de besoin ou de blessures et prévenez les secours
- Réparez et consolidez votre habitation sans prendre de risques
- Dégagez les alentours de chez vous et débayer les abords, sans prendre de risque et en restant prudent
- Ne touchez pas aux fils électriques ou téléphoniques tombés sur le sol
- Conduisez avec la plus grande prudence si vous devez impérativement sortir
- Ne franchissez pas les ravines, les gûes et les fosses submergées
- Vérifiez la qualité des aliments conservés dans votre congélateur ainsi que la qualité de l'eau avant de la consommer
- Continuez à écouter les informations sur les médias.

### Niveau de vigilance GRIS



RESTEZ PRUDENTS / RÉTÉ VEYATIF

APRÈS LE PASSAGE  
DE L'ÉVÈNEMENT



- Restez informés des conditions météo et respectez les consignes de comportement
- Ne circulez pas à l'extérieur. Consolidez les portes intérieures
- Restez à l'abri et ne sortez sous aucun prétexte
- Eloignez-vous des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de rupture
- Réfugiez-vous si nécessaire dans la pièce la plus sûre de votre habitation
- Réparez-vous à subir des coupures d'eau et d'électricité
- N'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité
- Quelle que soit la situation restez calmes et ne paniquez pas
- Attendez impérativement les consignes des autorités avant de changer de posture.

CONFINEZ-VOUS / RÉTÉ BO KAY OU

### Niveau de vigilance VIOLET



- Restez à l'écoute des conditions météo et respectez les consignes de sécurité
- Rejoignez vos habitations ou les abris prévus pour votre protection par la Mairie
- Evitez tout déplacement sauf en cas de force majeure. Démondez vos antennes.
- Enlevez et arrimez tout objet susceptible de devenir un projectile.
- Protégez toutes les ouvertures de votre habitation et fermez toutes les issues
- Réparez la pièce la plus sûre de l'habitation pour vous accueillir pendant le passage de l'ouragan
- Répartissez les moyens d'éclairage (bougies, lampes électriques) dans l'habitation.

PROTÉGEZ-VOUS / PWOTÉJÉ KWO

### Niveau de vigilance ROUGE



# Le risque d'inondation



## LES MESURES PRISES POUR PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATION :

L'identification des zones inondables les plus importantes et leur cartographie figurent sur le Plan de Prévention des Risques Naturels, (PPR), de la Commune de MORNE ROUGE

La prise en compte des zones à risque et des recommandations du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme

Le contrôle et la prise en compte du risque d'inondation dans le Plan de Prévention des Risques (PPR)

La mise en œuvre, en cas de besoin, du Plan Communal de Sauvegarde

L'aménagement et l'entretien des cours d'eau et des bassins versants

L'aménagement des berges, la réalisation de zones de rétention pour la mise hors d'eau des zones basses du bourg

En cas d'inondation, des informations régulières seront données à la population.

## LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Avant d'acheter un terrain ou de construire, consulter en Mairie les cartes des zones à risque et le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Demandez un certificat d'urbanisme – Ne construisez jamais sans permis de construire
- Ne construisez jamais à moins de 10 mètres des berges
- Ne jetez rien dans les rivières et les ravines
- Surveillez l'état des ravines et des rivières dont vous êtes riverain
- Entretenez les ravines dont vous êtes propriétaire – Surveillez et entretenez les ouvrages de drainage
- Si vous habitez en zone inondable, informez-vous auprès de la mairie sur les abris de secours
- Prévoyez un espace refuge « hors d'eau »
- Réparez-vous à une évacuation rapide
- Assurez votre maison



# QUE FAIRE EN ZONE INONDABLE



## PENDANT L'INONDATION



1<sup>er</sup> cas

Vous habitez près d'une rivière torrentielle ou d'une ravine sèche et l'eau monte subitement : **VOUS PARTEZ** :

- Gagnez les hauteurs les plus proches
- Ne revenez pas sur vos pas

2<sup>ème</sup> cas

Vous habitez dans une plaine inondable et l'ordre d'évacuation a été donné ou l'eau commence à monter :

**1) METTEZ HORS D'EAU** les objets susceptibles d'être touchés par une inondation

**2) VOUS PARTEZ :**

- Emportez les papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables, ainsi qu'une radio portable

- N'empruntez jamais de gué. Le courant peut vous emporter lorsque l'eau atteint la hauteur de votre genou ou le bas de la carrosserie de votre véhicule
- Rendez-vous à l'hébergement de secours désigné par la mairie dans son Plan Communal de Sauvegarde et prévenez la mairie de votre déplacement

**3) VOUS NE POUVEZ PLUS PARTIR :**

- Conservez votre calme
- Installez votre famille dans un espace refuge le plus en hauteur possible à l'intérieur de votre maison
- Veillez toujours à avoir un accès possible à l'extérieur pour pouvoir signaler votre présence aux sauveteurs

## APRÈS L'INONDATION



- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable (consultez la Mairie)
- Faites l'inventaire des dommages et informez-en la Mairie
- Nettoyez les ouvrages de drainage (fosses, buses, canaux) autour de votre habitation.

# Le risque de mouvement de terrain

## ÉBOULEMENT / GLISSEMENT

Sur la commune, le risque de mouvement de terrain est généralisé dans les zones à forte déclivité.

La commune est assez sensible aux chutes, le long de la RN2 Fort-de-France/Morne Rouge par la côte caraïbe et de la RN3 Fort-de-France/Morne Rouge par la route de la Trace, et sur certains versants.

Les conséquences de ces mouvements de terrain peuvent être observées notamment dans les mornes et le long des routes :

- Affaissement en amont et en aval des chaussées
- Eboulis très actif au pied des falaises
- Couloirs de boue et de pierres, etc...

Ces phénomènes sont souvent aggravés par l'érosion d'un cours d'eau en pied de talus, par les pluies diluviennes en cas de séisme.

## QUELLES SONT LES MESURES PRÉVENTIVES ET PROTECTRICES PRISES PAR LA MUNICIPALITÉ, LES COLLECTIVITÉS ET LETAT ?

- Application des recommandations du Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Mise en œuvre, en cas de besoin du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Etudes du Bureau de Recherche Géologique et Minière et de la Direction Régionale de l'Environnement sur les zones à risque.



Chacun doit être conscient de la nécessité d'assurer sa propre protection en mettant en œuvre les mesures suivantes :

## MESURES PRÉVENTIVES



### AVANT L'ÉVÈNEMENT



- Ne construisez jamais sans permis
- Ne construisez jamais sur un terrain à risque fort
- Avant de construire, consultez auprès de la Mairie les cartes de zones à risque, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Ne faites jamais de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil de spécialiste, l'avis et l'autorisation de la Mairie
- Surveillez l'évolution des fissures de votre maison et de votre terrain, si vous les avez décelées
- Facilitez l'écoulement des eaux pluviales.

### EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN



- Fuyez latéralement par rapport au mouvement de terrain
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

### APRÈS L'ÉVÈNEMENT



- Évaluez les dommages
- Surveillez l'évolution des dangers
- Informez les autorités
- Mettez-vous à la disposition des secours
- Signalez et balisez la zone de glissement de terrain
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités
- Ne touchez pas les fils électriques ou téléphoniques tombés au sol
- Respectez les consignes de sécurité données par les autorités
- Faites isoler par les autorités compétentes les réseaux d'eau et d'électricité

# Le risque sismique

L'Observatoire volcanologique de la Montagne Pelée assure l'enregistrement des signaux transmis par les stations sismiques disposées en réseau sur la Martinique et les îles voisines. Il n'existe toutefois, actuellement, aucune méthode permettant de prédire de manière fiable et avec précision le moment ou le lieu où se produira un séisme. Le zonage sismique de notre région (zone III) impose l'application de règles de construction parasismique pour l'ensemble du département.

## QUELLES SONT LES MESURES PRÉVENTIVES ET PROTECTRICES PRISES PAR LA MUNICIPALITÉ, LES COLLECTIVITÉS ET L'ÉTAT ?



- Application des recommandations du PPR
- Mesures d'aide à la construction parasismique
- Formation de la population aux gestes de premiers secours (AFPS)
- Campagnes de sensibilisation et d'information
- Réalisation d'exercices dans les écoles, les bâtiments communaux et autres bâtiments recevant du public
- Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde
- Mise en place de la réserve communale de sécurité civile.

## QUE FAIRE FACE AU SÉISME ?



En l'absence d'alerte préalable, il importe de bien connaître les consignes de sécurité et de les respecter.

En cas de séisme, les services de secours, qui ressentiront les secousses sismiques en même temps que les populations touchées, procéderont le plus rapidement possible à la mise en œuvre des moyens nécessaires pour leur venir en aide (Plan de Secours Spécialisé Séisme, Plan Communal de Sauvegarde). En attendant l'intervention des services de secours, les populations doivent se porter mutuellement aide et assistance.



## AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Construisez selon les règles parasismiques en prenant contact avec les professionnels
- Prévoyez dans un lieu facilement accessible une trousse de soins, un poste radio, une lampe de poche avec piles
- Mettez en réserve : conserves, sucre, lait et eau (à renouveler régulièrement)
- Scellez aux murs et aux cloisons les meubles hauts (armoires, bibliothèques, etc...)
- Entrez les produits dangereux et inflammables au niveau du sol
- Repérez un endroit, à l'intérieur de l'habitation, où vous pourrez vous mettre à l'abri.



## PENDANT LES SECOURS

### CHEZ VOUS

- Sortez si vous êtes au rez-de-chaussée tout près d'un espace bien dégagé
- Sinon, réfugiez-vous sous une table, un encadrement de porte ou dans un coin de pièce
- Eloignez-vous des fenêtres, des baies vitrées et des balcons
- Dans un lieu public (école, entreprise, commerce, stade, supermarché...), appliquez le plan de prévention de l'entreprise
- Ne vous précipitez pas vers les issues pour ne pas être écrasés ou étouffés
- Placez-vous près d'un pilier, d'un angle de mur (méfiez-vous de tous les objets instables et placés en hauteur)

### À L'EXTÉRIEUR

- Eloignez-vous des constructions. Évitez les bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques, etc.
- Arrêtez-vous, si possible dans un endroit bien dégagé, à distance des constructions et des fils électriques. Ne descendez pas avant la fin de la secousse. Ne stationnez pas sous un pont.

### EN VOITURE

## APRÈS LES SECOURS



- Ne téléphonez pas afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité ; n'allumez pas de flamme et ne fumez pas. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes et prévenez les autorités
- Evacuez le plus rapidement possible les bâtiments : il peut y avoir d'autres secousses (épliques)
- Pensez à recenser le nombre de personnes présentes avant le séisme afin de faciliter la mise en place des secours le moment venu
- Ne touchez pas aux câbles tombés à terre
- Ne pénétrez pas dans les maisons endommagées
- Emportez les papiers personnels, les vêtements chauds, les médicaments indispensables ainsi qu'une radio portable
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée) et tenez-vous informés de l'évolution de la situation en écoutant la radio
- Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après la secousse, en raison d'éventuels raz-de-marée ou tsunamis
- N'allez pas chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux. Portez secours, aide et assistance à votre famille, à vos voisins sans prendre de risques et en restant prudents.

# Le TSUNAMI



Les tsunamis peuvent être causés par les éruptions volcaniques sous-marines, les glissements sous-marins, l'impact d'un météore et les séismes majeurs qui se produisent sous le fond de l'océan causant de grands déplacements verticaux.

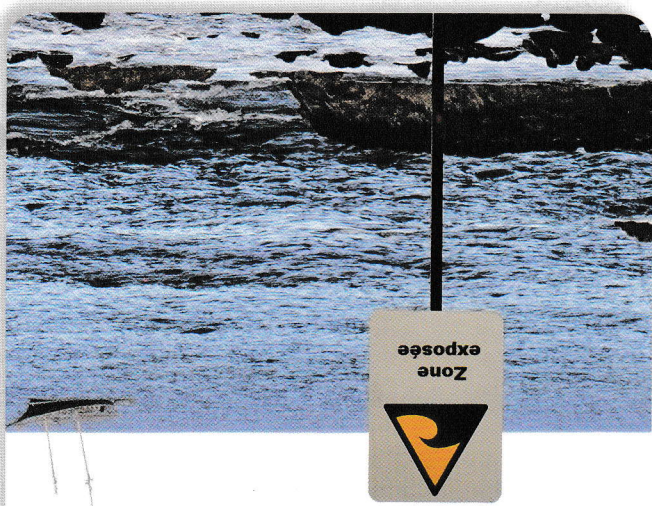
Les Tsunamis sont dévastateurs, les côtes sont détruites.

Pas de risque de tsunami pour le Morne-Rouge, en revanche le Morne-Rouge, suite au passage d'un tsunami en fonction de l'ampleur des dégâts, peut devenir une commune d'accueil des administrés des communes côtières sinistrées.

## QUE FAIRE EN CAS DE TSUNAMI ?

SI VOUS ÊTES DANS LUNE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR UN TSUNAMI :

Repérer si des panneaux d'avertissement sont apposés là où vous êtes.





SUIVRE LES INDICATIONS  
DES ROUTES  
D'ÉVACUATION MENANT  
AUX SITES DE REFUGE OU  
BÂTIMENTS DE REFUGE



## 12 SITES D'ACCUEIL MUNIS DE DÉFRIBRILLATEURS

• Ecole maternelle du bourg

• Ecole Marie Labarde

• Ecole Alain Plenet

• Crèche

• Cantine

• Stadium Georges Charles-Alfred

• Stade de Chazeau

• Millenium

• Salle omnisport

• Centre Commercial Vulcano

• Mairie

• Médiathèque

## ARRIVÉE AU MORNE-ROUGE DES PANNEAUX VOUS MÈNERONT AUX CENTRES D'ACCUEIL

Responsables des centres d'accueil et d'hébergement à contacter

• Mme le Maire : 0696 406 661

• Joseph SAINT-VAL : 0696 855 528

• Jean-Michel RANGUIN : 0696 024 215

Capacité totale d'accueil d'environ 3 375 SINISTRÉS.



Capacité D'accueil	TEL.	ADRESSE	IMMEUBLE
151	0596 52 31 80	Rue Joseph Labarde	École mixte A (école Joseph Labarde)
166	0596 52 35 64	Rue Louis Muratet	École mixte B (école Louis Muratet)
143	0596 52 33 10	Rue André Aliket	École maternelle
249	0596 52 31 14	Rue André Aliket	Restaurant scolaire
167	0596 52 30 29	Rue André Aliket	Crèche municipale
36	0596 52 35 07	Rue Désilia Collat	Dispensaire
27	0696 28 83 91	Avenue Edgard Nestoret	Centre commercial Vulcano
60	0696 28 83 91	Avenue Edgard Nestoret	Marché Agricole
121		Rue Adrien Paques	Siège Club Péléen
350	0596 52 46 36	Rue Henri Cléostrat	Salle omnisports
238	0596 52 46 36	Rue Henri Cléostrat	Salle de dojo
300		Rue Émile Maurice	Maison des associations (ex MJC)
200	0596 52 40 14	Rue Jean Jaures	Immeuble MFR (ex Auberge de jeunesse)
49	0596 52 52 81	Lotissement Mesport	Foyer occupationnel de Mesport (atelier)
25	0696 34 66 20	Val Joly	Maison de quartier
156	0596 61 11 89	Quartier Chazeau	Antenne sociale de Chazeau
RDC : 400 Sous- sol : 241	0596 58 45 72	Quartier Chazeau	Salle de Chazeau (Millénium)
89	0596 52 52 48	Rue Ernest Hippolyte	Bâtiment ADAPFI (ex école de Savane Petit)
15		Rue Ernest Hippolyte	Foyer Ernest Hippolyte
322	0596 52 33 25	Boulevard Général de Gaulle	École Alain Plénel
51	0596 52 33 25	Attenant à l'école de Fond-Marie-Reine, Boulevard Général de Gaulle	Foyer Émile Bance
33		Quartier Champflore	Foyer rural de Champflore
127		Quartier Champflore	Ancienne École de Champflore

# Le risque volcanique

Le volcan de la Montagne Pelée s'est édifié progressivement depuis 300 000 ans environ. Depuis 13 500 ans, les éruptions sont de type explosif, accompagnées notamment de nuées ardentes. Depuis 6000 ans, vingt-cinq éruptions ont été recensées. La plus tristement célèbre est celle de 1902. Deux nuées ardentes détruisirent complètement les villes de Saint-Pierre et de Morne Rouge, faisant 29 000 victimes. Il n'y eut que deux survivants sur les 28 000 habitants de Saint-Pierre. L'éruption s'est prolongée jusqu'en 1905. Deux éruptions phréatiques ont été observées en 1792 et 1851.

La commune de Morne Rouge compte parmi les communes considérées comme particulièrement exposées à un risque d'éruption volcanique (au titre du Décret du 30 juillet 1992).

## QUELS SONT LES PRÉJUDICES POUR LES HABITANTS MENACÉS ?

Pour l'homme, les principales menaces liées au volcanisme sont :

- Les nuées ardentes, particulièrement meurtrières
  - Les lahars, qui peuvent recouvrir rapidement des terrains sous un mètre de boue
  - Les tsunamis, notamment parce qu'ils peuvent frapper les populations situées sur un littoral loin d'un volcan, donc non préparées à ce genre de situation
- Dans une moindre mesure, les autres manifestations du volcanisme, sont également dangereuses pour l'homme : chutes de tephra, glissements de terrain, émanations de gaz toxiques et coulées de lave.

## QUELS SONT LES RISQUES POUR LA COMMUNE DU MORNE ROUGE ?

La commune du Morne Rouge est directement intéressée par les retombées aériennes (chute de tephra) d'une éruption de la Montagne Pelée.

## LES RETOMBÉES DE TEPHRA

Lors d'éruptions explosives, les tephras sont projetés dans l'atmosphère. Les bombes retombent à proximité du volcan, tandis que les cendres peuvent s'élever jusqu'à 30 Km d'altitude dans la stratosphère, et ainsi être dispersés très loin du point d'émission.

## QUE FAIRE FACE À UNE ERUPTION VOLCANIQUE



Le volcanisme est un risque majeur contre lequel l'homme ne peut que se protéger de manière passive. On ne peut empêcher une éruption d'avoir lieu. Mais on peut tenter de la prévenir et prendre des dispositions pour minimiser ses conséquences sur le plan humain, la protection des biens n'étant pas envisageable à l'heure actuelle.

### AVANT L'ÉVÈNEMENT



Prévoir les équipements minimums :

- Radio portable avec piles
- Lampe de poche
- Eau potable
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couvertures, vêtements de rechange
- Matériel de confinement
- **LIRE LE DICRIM.**

Organiser

- Discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

### PENDANT L'ÉVÈNEMENT



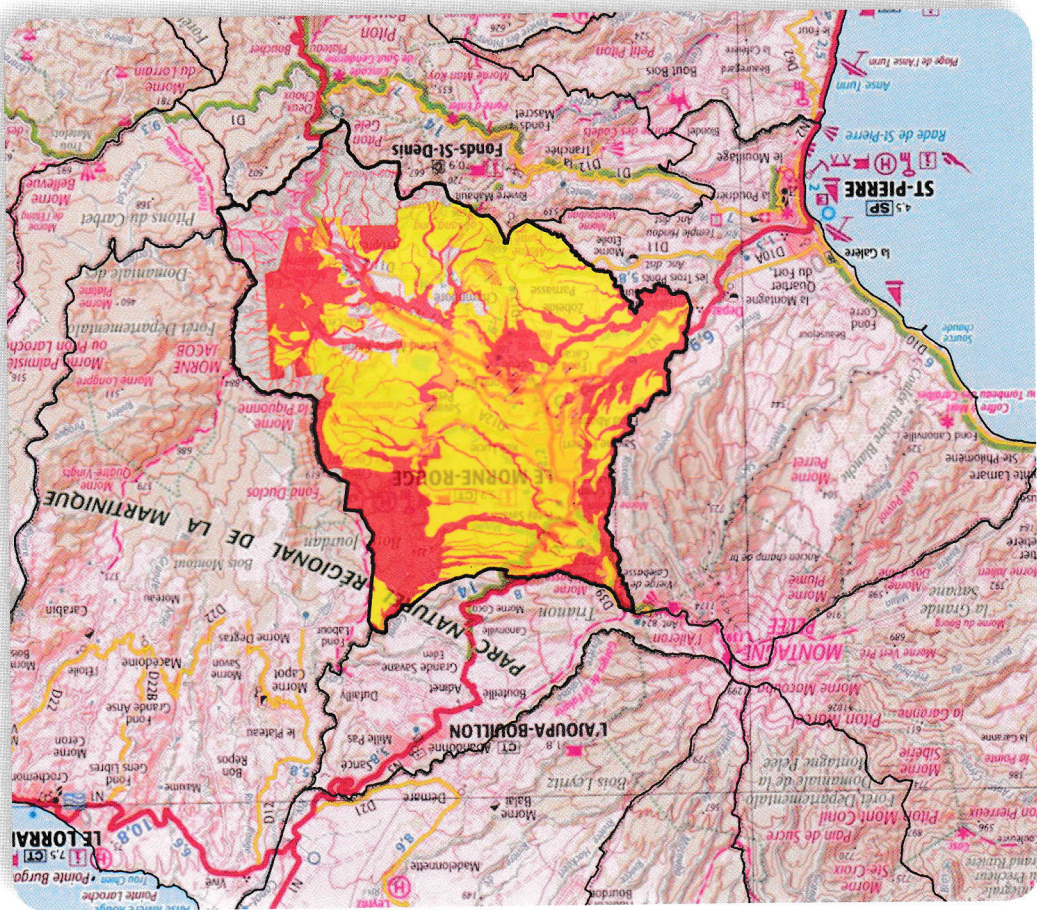
- Evacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque
- S'informer : écouter la radio : les premières consignes seront données par les stations locales de (MARTINIQUE PREMIERE, RCI...)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

### APRÈS L'ÉVÈNEMENT

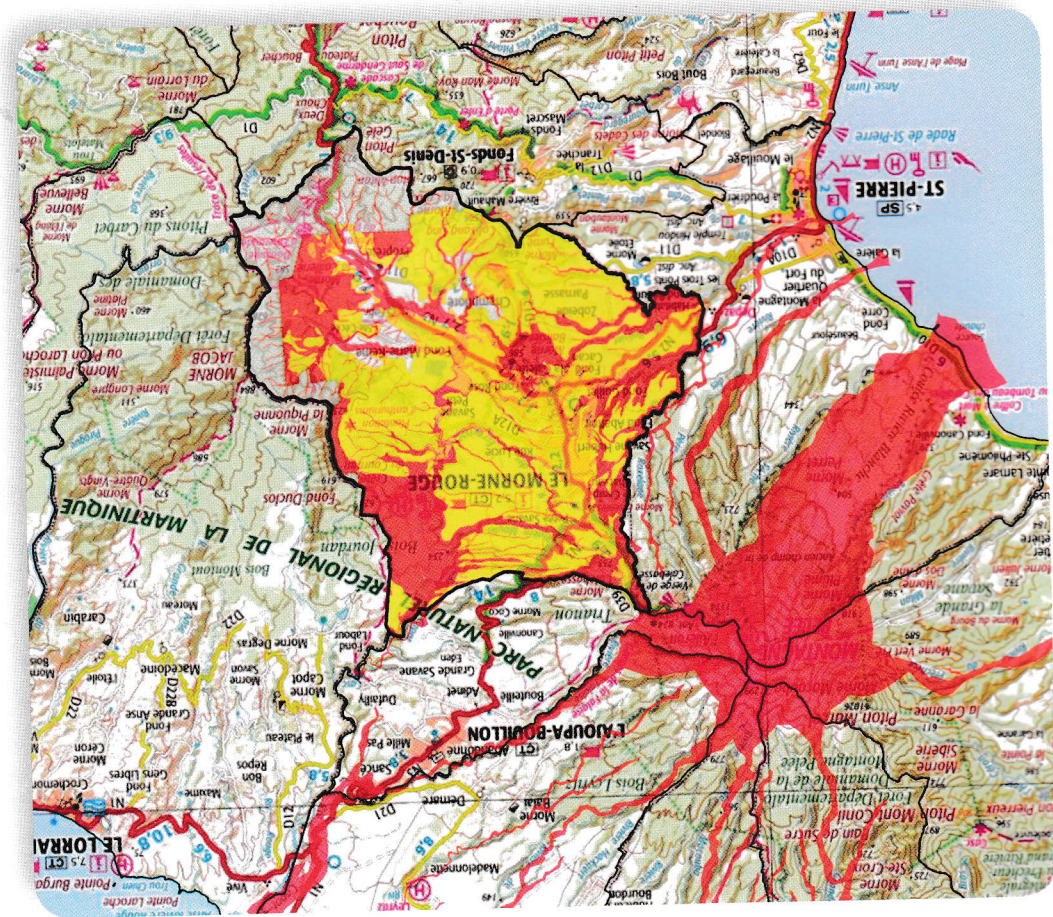


- S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités
  - Informer les autorités de tout danger observé
  - Apporter une première aide aux voisins, penser aux personnes âgées et handicapées
  - Se mettre à la disposition des secours
- Évaluer : les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner

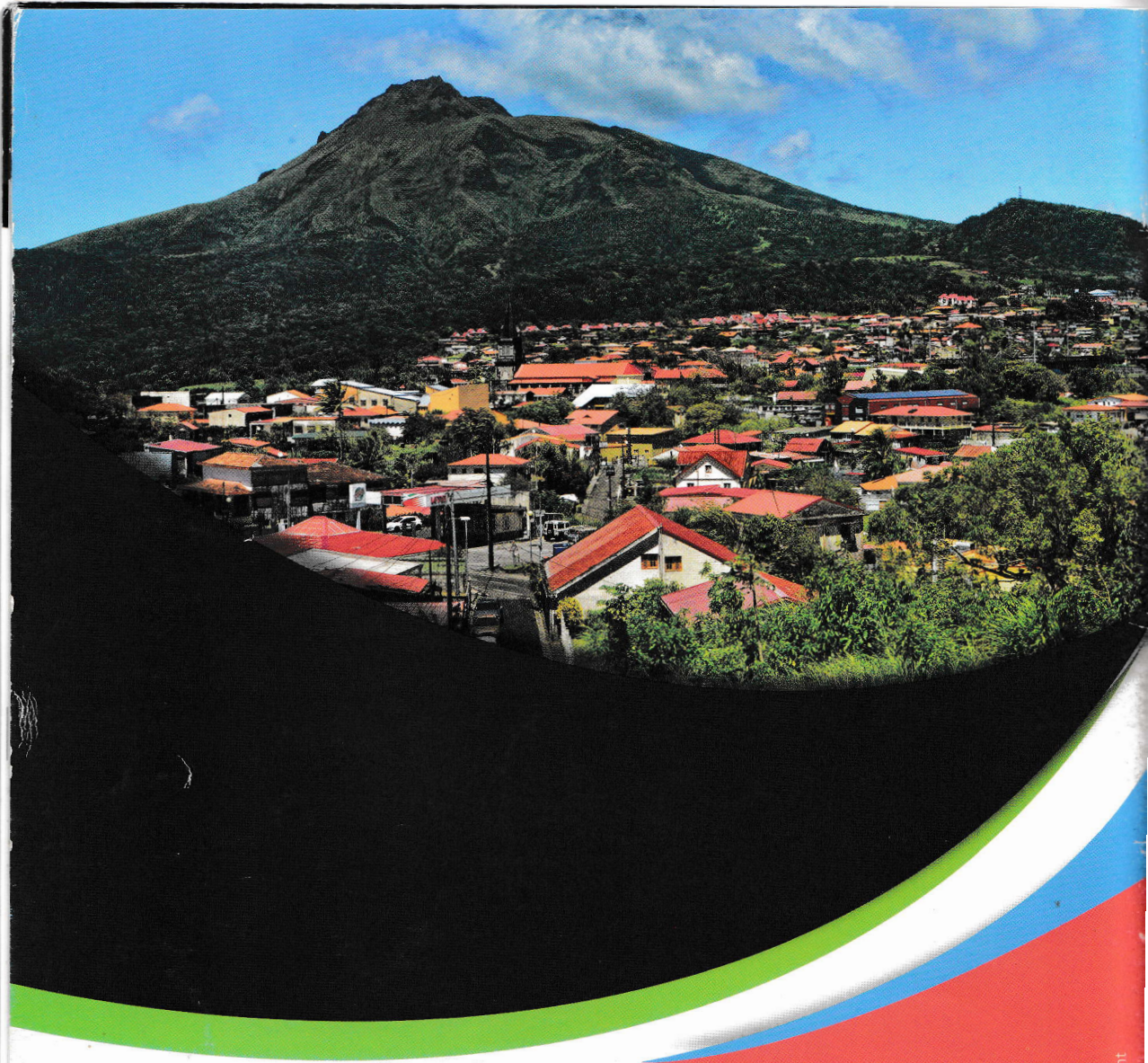
SÉISME



Fort



ÉRUPTION VOLCANIQUE



[ Réalisation : Joseph Saint-Val / Adjoint au Maire Sécurité-environnement ]